

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis l'espace de l'Evel de Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme CADOU DAL Adeline, Mr CORRIGNAN Gérard, Mme CORRIGNAN Marie-Chantal, Mr DOLO Jean-Noël (*arrivée à 19h25*), Mr FRANCOIS Patrice, Mr GARAUD Daniel, Mr GARDIEN Patrick, Mme GENET-COQUEREL Josiane, Mr GUILLEMET André, Mr GUILLEMET Jacques, Mr JAFFRE Michel, Mme JEGOREL Céline, Mr JEGO UX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mr KERVARREC Stéphane, Mr LE BOT Jean-Pierre, Mr LE CLAINCHE Laurent, Mr LE HIR Yannick, Mr LE MOUEL Jacques, Mme LE NEDIC Jeanne, Mr LE PETIT Michel, Mr LE TUTOUR Léon, Mme LEVINE Christelle, Mme RASTEL Nadine, Mme ROBIC Fabienne, Mr SAMY Hugues, Mme TANGUY Annie.

Absents excusés (ayant donné pouvoir)

Mme DISSAIS Viviane à Mme CORRIGNAN Marie-Chantal
Mme LE GOFF Anne à Mr LE MOUEL Jacques
Mme LE SAUCE Anne-Marie (*arrivée à 19h25*) à Mr JAFFRE Michel

Absents excusés :

Mme AUDO Alexandra
Mme BILY Alexandra
Mr CADORET Philippe
Mr CORBEL Philippe
Mr GALERNE André
Mr LE MOUEL Pierre-Yves
Mr LE PETITCORPS Yvann
M. LOHEZIC Michel
Mr ROUSSEAU Laurent

nombre de conseillers en exercice	44
nombre de présents (avant 19h25)	27
nombre de présents (après 19h25)	29
nombre d'absents (avant 19h25)	17
nombre d'absents (après 19h25)	15
nombre de votants (avant 19h25)	30
nombre de votants (après 19h25)	31
procurations (avant 19h25)	3
procurations (après 19h25)	2

Absents :

Mr CADOUX Olivier
Mr D'HAUTEFEUILLE Bruno
Mr GILLARD Jean-Pierre
Mr ONNO Hervé

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mr KERVARREC Stéphane en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2019, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 20 mars 2019.

POUR	30
CONTRE	/
ABSTENTION	/

ORDRE DU JOUR

1- Adoption des budgets primitifs 2019

Monsieur LE MOUEL Jacques présente à l'assemblée délibérante les budgets primitifs de la commune d'Evellys et les budgets annexes.

19h25 : arrivée de Mme LE SAUCE et Mr DOLO

- **Budget principal**

Budget principal	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 158 365.05 €	2 848 563.00 €
RECETTES	2 787 536.00 €	5 699 311.05 €
DESEQUILIBRE	629 170.95 €	2 850 748.05 €

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Approuve le budget principal présenté ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

- **Budget assainissement**

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	156 500.00 €	169 095.00 €
RECETTES	156 500.00 €	615 588.90 €
DESEQUILIBRE	/	446 493.90 €

- **Budget du lotissement Résidence des Tisserands**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	158 667.80 €	205 826.17 €
RECETTES	158 667.80 €	205 826.17 €
DESEQUILIBRE	/	/

- **Budget du lotissement Ker Maner**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	49 608.22 €	49 603.22 €
RECETTES	49 608.22 €	49 603.22 €
DESEQUILIBRE	/	/

- **Budget du lotissement le clos Kerrobic**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	339 491.34 €	342 476.12 €
RECETTES	339 491.34 €	342 476.12 €
DESEQUILIBRE	/	/

- **Budget du lotissement Les Terrasses de l'Etang**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	503 000.00 €	503 000.00 €
RECETTES	503 000.00 €	503 000.00 €
DESEQUILIBRE	/	/

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Approuve l'ensemble des budgets annexes présentés ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

2- Contrat d'association avec les écoles privées : validation du montant 2019 par élève

Monsieur le Maire rappelle que l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Il y a lieu de mettre à jour les conventions liant la commune d'Evellys avec les trois écoles privées de la commune.

Le coût moyen d'un élève est précisé dans le contrat d'association et permet de calculer le montant global versé à chaque école.

Le coût total des écoles publiques pour l'année 2019 s'élève à 149 563.80€ (coûts des ATSEM : 66 917.30€) pour 218 élèves (91 maternelles et 127 primaires).

Il est proposé d'attribuer dans le cadre du contrat d'association :

- 1114.46€ pour un élève de maternelle
- 379.11€ pour un élève de primaire

Les conseillers municipaux, après délibération, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions avec les OGEC des écoles concernées ;
- Valident les montants proposés ;
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

3- Subvention informatique des écoles : octroi des subventions aux écoles privées

Monsieur JAFFRE indique que lors des précédents conseils municipaux, et lors de la présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement de 2017, un projet d'informatisation des écoles a été travaillé (délibération n°2017D40).

Une somme de 70 000€, pour l'ensemble des 6 écoles, a été allouée à ce programme sur une période de 5 ans (soit 35 000€ pour les 3 écoles privées et 35 000€ pour les 3 écoles publiques). En raison des travaux en cours, l'informatisation des écoles publiques est retardée.

C'est la troisième année du programme d'informatisation, dont le détail est présenté ci-dessous :

<i>Le Sacré Cœur NAIZIN</i>	<i>Tablettes x 10</i>	<i>Learn and Go</i>	<i>4 691,96 €</i>
<i>Notre Dame de Montligeon REMUNGOL</i>	<i>Achats divers (mp3, tablette...)</i>	<i>Leclerc, MCE, Learn and GO</i>	<i>1 013,39 €</i>
<i>Notre Dame du Sacré Cœur MOUSTOIR-REMUNGOL</i>	<i>Achats divers (mp3, tablette...)</i>	<i>Leclerc, MCE, Learn and GO</i>	<i>1 013,39 €</i>

Depuis le début du programme d'investissement, les subventions suivantes ont été octroyées :

- OGEC du Sacré Cœur NAIZIN : 6 675.80€
- OGEC de Notre-Dame de Montligeon REMUNGOL : 3 557.99€
- OGEC de Notre-Dame du Sacré Cœur MOUSTOIR REMUNGOL : 5 907.18€

Après délibération, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Accorde les subventions aux écoles privées dans le cadre du programme d'informatisation des écoles conformément au tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

4- Subvention au CCAS pour équilibre du budget 2018

Madame CORRIGNAN Marie-Chantal expose au conseil municipal la proposition de verser une subvention au CCAS afin de pallier le déficit de fonctionnement de 2018 d'un montant de 8 358.98 € au budget CCAS dû :

- à la mise en place des amortissements suite au passage de la commune dans la strate de plus de 3 500 habitants générant une dépense de 4 126.80 € ;
- à l'absence de versement de subvention en 2018 pour équilibrer les écritures comptables.

Les conseillers municipaux, après délibération, à l'unanimité :

- Acceptent le versement d'une subvention d'un montant de 8 358.98 € au CCAS ;
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

5- Tarifs de l'assainissement 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les tarifs d'assainissement harmonisés sur Evellys depuis 2017 :

- Part fixe : 73€ pour Moustoir-Remungol et Remungol
- Part fixe : 38€ pour Naizin
- Part variable : 1.35€/m³ consommé

Depuis l'harmonisation des modes de gestion sur Evellys depuis le 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de redéfinir les tarifs d'assainissement.

Sachant que la SAUR se rémunère directement auprès de la population pour le traitement de l'eau en zone d'assainissement collectif, il y a donc un impact sur les tarifs communaux à prendre en compte.

Voici les tarifs de la SAUR dans le cadre de la délégation de service public : 29.44€ / abonnement et 0.4024€/m³.

Il est proposé de mettre en place les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Abonnement : 44€
- Consommation : 0.95€

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide les tarifs assainissement susmentionnés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

6- Adhésion à l'Association des Maires et Président d'EPCI du Morbihan

Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires et Président d'EPCI du Morbihan est une association qui a notamment pour objet :

- d'établir une concertation entre ses adhérents ; de les représenter auprès de l'État, des instances européennes, des collectivités territoriales et de la population ;
- d'étudier les questions administratives, juridiques, techniques, financières relevant de l'administration communale ou intercommunale ;
- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation ;

Le montant de l'adhésion à l'association est de 0.296€ par habitant soit 1048,43€ pour l'année 2019.

Les conseillers municipaux, après délibération, à l'unanimité :

- Valident l'adhésion 2019 à l'Association des Maires et Président d'EPCI du Morbihan d'un montant de 1048,43€ ;
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	31
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses

Compte rendus

DATES:

- **Réunions à venir :**

Fin de séance : 20h00